

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

DES INSERTIONS: Les Annonces et Avis sont reçus au Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un engagement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT, LUNAISON, DÉSIGNATION DES ROUTES, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes a calendar for the Lot department and a table of routes and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 24 Mars 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 22 mars, Du 23, Du 24), Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Shows market data for the Paris Bourse.

Judi, à deux heures, l'Empereur a reçu la députation du Corps législatif chargée de lui présenter l'Adresse. Sa Majesté, devant le trône, avait à sa droite S. A. I. le prince Napoléon et à sa gauche LL. AA. le prince Joachim Murat et Mgr Lucien Bonaparte.

On remarquait l'absence de MM. Marie et Jules Favre, désignés par le sort pour faire partie de la députation. M. Emile Ollivier, en costume, s'était joint à ses collègues.

L'Empereur a répondu :

Monsieur le Président, Messieurs les Députés, La grande majorité du Corps législatif a affirmé une fois de plus, par le vote de l'Adresse, la politique qui nous a donné quinze années de calme et de prospérité.

Nation, si je ne trouvais en moi la force que donnent le sentiment du devoir et la conscience d'une utile mission à remplir.

La France veut ce que nous voulons tous : la stabilité, le progrès et la liberté, mais la liberté qui développe l'intelligence, les instincts généreux, les nobles efforts du travail, et non la liberté qui, voisine de la licence, excite les mauvaises passions, détruit toutes les croyances, ranime les haines et enfante le trouble.

Nous voulons cette liberté qui éclaire, qui contrôle, qui discute les actes du Gouvernement, et non celle qui devient une arme pour le miner sourdement et le renverser.

Les paroles de Sa Majesté ont été saluées des cris répétés de : « Vive l'Empereur ! »

BULLETIN

La situation est très tendue en Allemagne. La crainte d'une guerre est générale. Tout le monde croit que la Prusse ne reculera pas et que l'Autriche n'ira pas plus loin dans la voie des concessions.

La garnison d'Ollmutz, doit recevoir des renforts considérables. Il est certain que le général de Benedeck est nommé commandant en chef

pour le cas d'une guerre. L'archiduc Albert prendrait alors le commandement supérieur du corps d'armée de la Vénétie.

On persiste à croire qu'une dépêche anglaise en faveur de la paix a été envoyée à Berlin, et on ajoute qu'une dépêche française, conçue dans le même sens serait en route pour la capitale de la Prusse.

Les lettres de Rome, du 17 mars, annoncent que le baron de Meyendorff est parti, laissant seulement un agent officieux près du Saint-Siège. On assure que le cardinal Antonelli aurait déclaré que toutes les relations avec la Russie sont actuellement impossibles.

La Chambre des députés italiens, vient d'entrer dans les vacances de Pâques. La question financière ne sera discutée qu'au mois d'avril. La commission spéciale ne veut, ni du droit sur le vin, ni de la consolidation de l'impôt foncier, ni de la taxe générale sur le revenu.

On lit dans le Morning-Herald du 20 : Au moment de l'expiration du traité d'extradition, alors qu'il ne sera renouvelé que sur d'autres bases, on a fait une confusion entre les personnes accusées de crimes politiques et celles accusées d'autres forfaits.

le traité non pas comme une mesure qui fermerait nos frontières aux vaincus honorables d'un parti défait, chose que la France n'a jamais fait et est incapable de faire, mais comme une occasion de mieux examiner et étudier notre propre système.

L'état sanitaire est bon au Caire. Il n'y a pas de choléra. Les télégrammes qui disent le contraire sont faux. L'intendance sanitaire de Malte ayant été informée que la santé était excellente à Alexandrie, a supprimé les quarantaines imposées aux provenances d'Egypte.

Dépêches télégraphiques.

Amerique. New-York, 10 mars, matin. Le Sénat a rejeté l'amendement à la constitution tendant à établir, comme base de la représentation nationale le chiffre de la population, abstraction faite des nègres qui ne sont pas admis à voter.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 24 mars 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

(Suite)

Mademoiselle, vous prenez plaisir à me mortifier. Me croyez-vous capable d'une pareille légèreté? Supposez pour un moment que vous n'avez pas ce que le monde appelle la beauté, vous ne pouvez pas, en enlevant votre masque, vous dépouiller également des traits de votre conversation.

Ah! ah! ah! prenez garde à ce que vous dites, monsieur; je présume que vous n'êtes pas plus indulgent que le reste de votre sexe, et sais bien que, pour

vous autres hommes, la laideur est le plus grand crime d'une femme.

— Oh! je suis différent; je jure...

— Ne vous parlez pas! je vous dis, monsieur, qu'en dépit de toutes les belles qualités que vous vous imaginez que je possède, je suis un être que vous regarderiez avec horreur.

— Impossible! vos formes, vos grâces, votre voix. Oh! démasquez-vous, j'accepte toutes les conséquences de la faveur que je sollicite.

— Qu'il soit donc fait selon votre désir; mais je ne serai pas la cause de votre punition. Recevez de vos propres mains le châtement de votre curiosité.

— Vous me permettez, alors? merci mademoiselle, merci! Ah! le masque est attaché solidement. Voici le nœud; je le tiens...

Les doigts tremblants, je défilais le lien et enlevais le taffetas. Ombre de Sheba! que vis-je...

Le masque me tomba de la main comme s'il eût été un morceau de fer incandescent. La surprise me le fit lâcher; non! c'était l'horreur, — l'horreur de voir la face qu'il cachait, — la face du domino jaune! Oui, là se trouvait la même négresse avec ses grosses lèvres, ses hautes joues osseuses et les petites boucles bien huileuses qui pendaient comme des tire-bouchons sur ses tempes luisantes.

Je ne sus plus que faire ou dire; ma galanterie avait complètement disparu, et quoique je fusse retombé sur mon siège, je demeurai muet. Si j'eusse regardé dans un miroir en ce moment, j'aurais certainement contemplé la face d'un idiot.

Ma compagne, qui semblait s'être résignée à ce résultat, loin d'être mortifiée, partit d'un violent éclat

de rire et me dit d'un ton railleur :

— Maintenant, monsieur le poète, mon visage inspire-t-il votre muse? quand puis-je attendre les strophes? Demain? Bientôt?... jamais?... Ah! monsieur, je crains que vous ne soyez pas plus galant pour nous, dames de couleur, que votre compatriote le lieutenant de dragons. Ah! ah!

J'étais trop honteux de ma propre conduite et trop profondément blessé par ses reproches pour répondre. Heureusement, son rire continu m'offrit l'occasion de murmurer quelques phrases entrecoupées et accompagnées de gestes très maladroits, et je m'éloignai ainsi. Certes, de toute ma vie, je n'avais pas encore fait d'adieu plus ridicule.

Je me dirigeai, ou plutôt je courus vers la sortie, déterminé à quitter la salle de bal et à galopper vers la maison.

En atteignant la porte, ma curiosité l'emporta sur ma honte, et je résolus de jeter un dernier coup d'œil sur cette singulière Ethiopienne. Le domino bleu, encore assis dans la niche, avait déposé un second masque qui imitait habilement les traits d'une négresse; sa figure frappa tout à coup ma vue. Bonté du ciel, c'était Isolina!

J'étais pétrifié. Mes yeux étaient fixés sur ces traits et je ne pouvais les en détacher. Elle me considérait aussi, mais avec quelle expression! C'était un de ces regards qu'on se rappelle toute la vie. Elle ne riait plus, et sa lèvre hautaine s'agitait dans un sourire sardonique, méprisant même.

J'hésitai; devais-je retourner sur mes pas et m'excuser?... Non... il était trop tard! J'aurais pu me jeter à genoux, et implorer mon pardon... trop

tard!... Cet esprit capricieux ne m'aurait infligé qu'un nouveau ridicule.

Mon attitude repentante fit peut-être plus d'effet que n'en eussent pu produire des paroles. Il me sembla que sa figure changea d'expression et devint plus tendre, comme si elle m'invitait à revenir.

En ce moment un homme s'approcha, et sans cérémonie, s'assit auprès d'elle. Il avait le visage dirigé de mon côté... Je reconnus Jorra!

— Ils causent... Est-ce de moi? est-ce de moi? Dans ce cas ils riront. Tout au monde pour voir rire cet homme et savoir ce qu'il en dit. S'il le fait, j'aurai bientôt délivré mon cœur du fardeau qui l'opprime! Il ne rit pas... Un sourire même n'est pas visible sur ses sombres traits. Elle ne lui a rien dit; il est heureux pour lui qu'elle se soit tue. La prudence, peut-être, l'arrête; elle me devine!

— Ils se relèvent; elle se masque. Jorra la conduit à la danse, et ils disparaissent parmi les masques...

— Du vin! garçon. Une bonne gorgée, quelques secondes consacrées à boucler mon épée, quelques autres à me diriger vers la porte, un saut, et mon cheval s'élève sous moi.

Je chevachai le désespoir dans l'âme et la tête en feu; mais l'air froid de la nuit, la course régulière de mon cheval me soulageaient, et je me sentis bientôt plus calme.

Quand je parvins à la rancheria, je trouvai mes lieutenants encore levés et dévorant un souper grossièrement apprêté. Comme j'avais gagné de l'appétit, je pris part à leur repas, et leur conversation amicale me rendit pour le moment mon égalité d'âme.

(La suite au prochain numéro.)

meetings tenans continuent. Dans une de ces Assemblées tenues à Washington, le sénateur Mac-Dougal a offert un cheval et une épée. Le sénateur With a parlé en faveur du mouvement.

Les avis du Chili (voie de Panama) portent que l'amiral espagnol Nunez avait proposé un armistice à la condition que le Chili rendrait la canonnière Covadonga et les prisonniers espagnols. Le Chili refusa cette proposition. L'amiral Nunez engagea alors le ministre des affaires étrangères du Chili à venir à bord de la frégate-amirale lui proposer un arrangement.

Le gouvernement Chilien a répondu qu'il ne pouvait être fait de proposition d'arrangement que dans la capitale du Chili.

Prusse.

Berlin, 21 mars.

La Correspondance Provinciale publie un article de fond intitulé : Indices inquiétants (bisorgliche Anzeichen) qui se termine ainsi :

Si l'Autriche et ses amis présumés font des préparatifs contre la Prusse, ils imposent ainsi au gouvernement Prussien l'obligation de veiller à ce que la Prusse ne puisse pas être surprise par des événements militaires. La négligence de l'année 1850 et ses tristes conséquences ne doivent pas se renouveler.

On lit dans la même feuille :

Le général de Mantenfel n'a été chargé d'aucune mission pour Vienne.

L'Angleterre n'a adressé au gouvernement Prussien aucune proposition de médiation.

L'envoi d'une dépêche de lord Clarendon au Cabinet de Berlin, pour le prévenir des dangers d'une politique agressive, est formellement démenti. — On dit qu'une dépêche anglaise a été envoyée à Vienne.

Le comte de Bismark n'a pas donné d'explications satisfaisantes au comte de Karolgi et au représentant d'une puissance occidentale.

Dresde, 21 mars.

Le Journal de Dresde assure de la façon la plus formelle que le gouvernement Saxon n'a ordonné ni la mobilisation, ni la levée de la réserve.

Autriche.

Vienne, 21 mars, soir.

La Gazette de Vienne (édit. du soir) dit, au sujet de l'article de la Gazette de la Croix, que l'Autriche n'a pris aucune mesure qui pût indiquer son intention de faire une guerre offensive. L'armée autrichienne, dit la Gazette, est au plus complet pied de paix et le gouvernement ne poursuit nullement des buts qui rendent nécessaire l'emploi de la force guerrière. Il faut féliciter la Prusse, si elle n'est pas menacée par d'autres dangers que ceux qu'une agression de l'Autriche pourrait lui causer. L'action, dans l'intérêt de l'ordre à l'intérieur, et la situation de ses finances dépendent, en effet, à l'Autriche, de faire des démonstrations feintes. L'opinion de l'Europe saura, du reste, dans le cas où une éventualité déplorable aurait lieu, distinguer entre celui qui attaque et celui qui se défend.

Turquie.

Marseille, 21 mars, soir.

Les lettres de Constantinople, du 14 mars, disent que la Porte, en présence des événements qui venaient de s'accomplir en Roumanie, allait appeler les soldats de la réserve.

Italie.

Florence, 31 mars.

La Chambre des députés s'est occupée aujourd'hui de l'élection de Mazzini à Messine. Le rapport du bureau conclut à l'annulation. MM. Nicotera et Zamardelli ont soutenu que Mazzini était éligible, M. Boggio a soutenu le contraire. M. Guerrazzi a demandé au nom de l'union et de la concorde que l'élection fût validée.

Le Sénat a commencé la discussion sur le Crédit foncier.

Chine.

Pointe-de-Galle, 19 mars.

Les avis de Hong-Kong, sont du 4^{er} mars. Le Nord de la Chine était plus tranquille. Un chef des rebelles avait été pris et fusillé.

Espagne.

Madrid, 21 mars, 10 h. du soir.

L'Epoca annonce que la frégate Luisita conduira prochainement aux Philippines les officiers et les sergents déportés par le gouvernement à la suite des derniers événements.

Revue des Journaux.

M. Paulin Limayrac s'attache à caractériser, dans le Constitutionnel, les amendements proposés au paragraphe 12 du projet d'Adresse :

« L'amendement de la gauche était une modification radicale, l'autre n'était en apparence qu'une extension ou un pas en avant ; mais on sait ce qu'en langage parlementaire signifient les concessions et les pas en avant. En somme, ce second amendement s'est trompé de date, et les intentions, si pures qu'elles soient, n'y font rien. On n'entraîne pas un gouvernement qui, uniquement préoccupé des intérêts généraux, devance plutôt l'opinion qu'il ne la suit. Sous ce rapport la politique si admirablement développée par M. Rouher doit frapper et convaincre tous les bons esprits et montrer qu'aujourd'hui, en plein suffrage universel et sous un souverain comme Napoléon III, il y a anachronisme à invoquer les moyens et les procédés en honneur sous le suffrage restreint d'une aristocratie de deux cent mille électeurs. »

« C'est vouloir compliquer ce qui est simple, c'est vouloir susciter des difficultés où il n'y en a pas ; c'est vouloir reprendre les chemins de traverse, quand on a devant soi la route impériale du progrès et de la liberté. »

On lit dans La France, sous la signature de M. Renauld :

« M. Hidalgo est attendu par le prochain paquebot transatlantique. »

« Nous avons déjà fait observer combien était prématurée la nouvelle donnée par un journal du soir, d'après laquelle le ministre mexicain rapporterait à Paris la convention relative à l'évacuation des troupes françaises. »

« Le même journal s'est chargé de se démentir lui-même en annonçant que M. Hidalgo doit être simplement porteur des nouveaux projets financiers de M. Langlais. »

« Ici encore, les renseignements sont aventurés, car personne ne peut savoir quelles sont les instructions dont M. Hidalgo est porteur. »

M. Ernest Dottain examine sous ses divers aspects, dans le Journal des Débats, la question des principautés danubiennes : « Revenir, en ce moment, à la séparation administrative ou législative des Principautés serait une tentative difficile ou peut-être dangereuse. Donner à cet état un peu de consistance, et le garantir contre les interventions étrangères, lui assurer enfin les bénéfices d'une neutralité analogue à celle de la Belgique et de la Suisse, tel est le but que la diplomatie peut se contenter d'attendre pour le moment. »

Nous empruntons les lignes suivantes à la correspondance adressée des États-Unis au journal le Monde, sous la date du 2 mars :

« Le général Grant, qui a été le héros du 22 février à New-York, a reçu de ses admirateurs, outre une triomphale ovation, un don de 105,000 dollars, quelque chose comme 580,000 fr. Nous n'avons pas à nous plaindre de l'usage que ces nababs font de leur fortune, et nous trouvons plus convenable que le vainqueur de Robert Lee soit rétribué par les particuliers que par l'Etat. Mais il nous semble qu'on aurait pu faire un meilleur emploi de cette somme pour soulager les misères du Sud. D'ailleurs, le général Grant a déjà reçu une assez large rémunération de ses services ; outre sa grosse paie de lieutenant-général, on lui fit l'année dernière d'assez splendides cadeaux :

un palais tout meublé à Philadelphie et une somme de 500,000 fr. à New-York. On voit que le métier de héros à la mode est assez lucratif dans ces contrées. »

Pour extrait A. Layton

CONFÉRENCE SANITAIRE INTERNATIONALE DE CONSTANTINOPLE

Propositions sur les mesures à prendre dans le cas où le choléra se maintiendrait, cette année, parmi les pèlerins réunis à la Mecque, présentées par les délégués du gouvernement français.

Messieurs,

Parmi les nombreuses questions qui doivent occuper la conférence, il en est une qui se distingue entre toutes par un caractère particulier d'urgence, et qui, à cause de cela, doit avoir la priorité sur les autres ; nous voulons parler de mesures à prendre pour le cas où le choléra se manifesterait, cette année, parmi les pèlerins réunis à la Mecque.

Nous aimons à espérer que cette éventualité ne se réalisera pas ; mais enfin rien ne nous le garantit, et il est de notre devoir, pour répondre dignement à la confiance placée en nous par nos gouvernements respectifs, de nous prémunir contre ce danger.

Voiez, en effet, Messieurs, quelle triste chose ce serait si, tandis que nous discuterions gravement sur les moyens de prévenir l'importation du choléra, cette cruelle maladie faisait une nouvelle irruption, à la suite des pèlerins.

C'est donc une mesure de précaution, en vue d'un péril prochain, que nous venons soumettre d'urgence à vos délibérations.

N'oublions pas que les pèlerins sont déjà en route pour les Lieux-Saints et que l'époque de leur retour n'est pas éloignée.

Cela dit, passons à la question en elle-même ; prenons-la telle qu'elle se présente à nous, cette année, c'est-à-dire, au moment où le pèlerinage est en vue d'accomplissement et où les hadjis sont sur le point d'effectuer leur retour. Supposons maintenant que le choléra existe parmi eux ; en quoi consisterait le danger et qu'y aurait-il à faire pour le prévenir ? Le danger consisterait, vous le savez, dans la probabilité de l'importation de la maladie en Egypte, par les pèlerins revenant par mer, entassés sur des navires à vapeur et jetés par milliers dans un temps très-court sur le littoral égyptien.

Tel est le danger nouveau, dont les événements de l'année dernière nous ont révélé toute la gravité. Le péril était bien moindre autrefois quand les pèlerins suivaient les caravanes, n'avaient d'autres véhicules maritimes que des faibles barques qui, longeant les côtes, mettaient un temps très-long à accomplir le voyage.

Quant à l'importation par les pèlerins venant par terre, elle est peu à craindre. L'expérience, en effet, a prouvé qu'une longue marche par étapes dans le désert était, contre le choléra, la mesure des quarantaines appliquées à une multitude ; l'an passé, les caravanes parties de la Mecque, en proie au choléra, sont arrivées à Damas et à Suez complètement purgées de la maladie. Depuis dix-huit ans que je m'occupe de cette question, aucun fait, à ma connaissance, n'est venu démentir cette innocuité.

Ainsi, c'est à peu près uniquement dans le retour par mer qu'est le danger contre lequel il importe de se prémunir.

Qu'y aurait-il à faire pour cela ? Imposera-t-on une quarantaine aux pèlerins à leur arrivée à Suez ou dans tout autre port d'Egypte ? Oui, s'il s'agissait de quelques centaines de voyageurs dans des conditions ordinaires ; et encore quand nous discuterons la question des lazarets applicables au choléra, verrons-nous combien cette question est pleine de difficultés ; mais vouloir assujettir à des mesures sérieuses de quarantaine, à leur arrivée, des milliers de pèlerins portant avec eux le choléra et débarquant presque à la fois sur le sol égyptien, serait une prétention déraisonnable. Selon nous, une telle quarantaine serait un simulacre trompeur, et non une garantie telle qu'on est en droit d'en attendre de la conférence.

Essaierait-on, pour diminuer l'affluence des arrivants en Egypte, de régler d'une manière convenable l'embarquement à Djeddah, de faire un choix, de fixer le nombre des embarqués, etc. ? Mais toutes ces précautions nécessiteraient, pour être mises à exécution, une force armée considérable au port d'embarquement. Représentez-vous cette multitude en proie au choléra, frappée de terreur et voulant

tuir à tout prix, et jugez si les mesures d'ordre dont il s'agit n'amèneraient pas infailliblement des collisions sanglantes.

L'an dernier, les navires en partance furent, en quelque sorte, pris d'assaut par les fuyards. On peut affirmer qu'il en serait de même cette année dans des circonstances analogues, et si la prise d'assaut des navires était empêchée par une force maritime, vous imaginez-vous facilement ce qui se passerait à terre pour arriver à être du nombre des parlants.

Il ne faut donc pas compter, selon nous, sur ce genre de mesures pour cette année au moins. Nous ajoutons qu'en tout cas ce ne serait qu'un moyen de diminuer le danger et nullement de le supprimer.

On a pensé encore qu'il serait possible, en cas de choléra, de déposer les pèlerins embarqués sur un point du littoral intermédiaire entre le Hedjaz et l'Egypte, à Tor, par exemple, au pied du mont Sinaï et de les assujettir à une quarantaine convenable. Cette idée devra sans doute être prise en considération pour l'avenir, bien qu'elle ne soit pas sans inconvénients graves, mais vous reconnaîtrez sans peine qu'on n'improvise pas en quelques jours un tel établissement, et que pour cette année, la mesure serait impraticable.

Que reste-t-il donc à faire ? Il reste, selon nous, à mettre en pratique la mesure la plus prompte, la plus facile à exécuter et la plus sûre, celle qui offre le moins d'inconvénients sous tous les rapports. Elle consisterait, en cas de choléra parmi les pèlerins, à interrompre momentanément, c'est-à-dire pendant la durée de l'épidémie, toute communication maritime entre les ports arabiques et le littoral égyptien, en laissant ouverte aux hadjis, pour leur retour en Egypte, la route suivie par la caravane. En d'autres termes les pèlerins seraient assujettis à faire une quarantaine, soit sur place, par ceux qui préféreraient attendre dans le Hedjaz, la fin de l'épidémie, soit dans le désert pour eux, en plus grand nombre, qui suivraient la caravane.

Il n'y aurait pas à craindre que l'interdiction complète du retour par mer donnât lieu au danger de collisions que susciterait la prétention de régler l'embarquement, attendu que les pèlerins, n'ayant rien à attendre de ce côté, n'auraient aucun intérêt à se livrer à des violences.

Voici, maintenant, comment nous comprenons la pratique de cette mesure :

Et d'abord la mise à exécution en reviendrait tout naturellement au gouvernement ottoman, de concert avec l'administration égyptienne, et, s'il était nécessaire, avec l'aide des gouvernements alliés pour l'assistance maritime. Elle nécessiterait le concours :

1^o De la commission sanitaire ottomane envoyée dans le Hedjaz qui signalerait l'état sanitaire parmi les pèlerins ;

2^o De quelques navires de guerre pour interrompre les communications maritimes ;

3^o D'une surveillance organisée sur le littoral égyptien pour s'opposer au débarquement en cas d'infection.

Cela étant, il serait procédé à l'exécution de la manière suivante, bien entendu, les modifications que la conférence jugerait convenables :

1^o En cas de manifestation du choléra parmi les pèlerins, les membres de la commission ottomane, assistés, au besoin, par d'autres médecins commis ad hoc, signaleraient le fait aux autorités locales ainsi qu'aux navires de guerre stationnés à Djeddah et à Yambo, et en expédieraient l'avis en Egypte ;

2^o Sur la déclaration des médecins sus-mentionnés, les autorités proclameraient l'interdiction, jusqu'à nouvel ordre, de tout embarquement, et inviteraient les pèlerins à destination de l'Egypte à prendre la voie de terre ;

3^o En même temps, les navires de guerre feraient éloigner des ports d'embarquement tous les bâtiments à vapeur ou à voiles qui s'y trouveraient, et exerceraient une surveillance aussi exacte que possible à l'effet d'empêcher tout départ clandestin ;

4^o Sur l'avis reçu de la présence du choléra parmi les pèlerins, les autorités égyptiennes interdiraient l'entrée à toutes les provenances de la côte arabique, à partir d'un point au Sud de Djeddah qui serait déterminé, de plus, elles assigneraient aux navires délinquants, après les avoir ravitaillés, s'il y avait lieu, une localité sur la côte arabique, Tor, par exemple où ils feraient quarantaine ;

5^o Quant à la caravane, elle devrait, selon l'usage, être arrêtée à plusieurs journées de marche de Suez ; elle y serait visitée par une commission médicale et ne recevrait l'autorisation de pénétrer en Egypte que tout autant que son état sanitaire serait reconnu exempt de danger.

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Venis, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhées, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phthisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. Dépôt, à Cahors, chez Bergerol et Vinet pharmaciens.

CONTREFAÇONS et IMITATIONS.

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT PURGATIF de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens, qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande, le remplacent par du chocolat acheté à bas prix et dans lequel la Magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap le mercure doux, drastique, violens qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature DESBRIÈRE, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepelletier, 9, à Paris. Dépôt dans toutes les pharmacies.

COMMISSION DES FINANCES Du Mexique à Paris.

Le coupon du 1^{er} avril 1866 des titres de l'Emprunt mexicain 6 % 1864 et des obligations 1865 1^{re} et 2^{es} séries, sera payé à la caisse de la Compagnie, 6, rue du Mont-Tabor. Le bureau de dépôts où les coupons seront reçus au nombre de 10 et au-dessus, sera ouvert à partir du lundi 12 mars 1866.

EMPRUNT

S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTE

ISMAEL-PACHA

3,387,500 liv. st., ou 84,682,500 fr.

PORTANT 7, 0/0 D'INTÉRÊTS PAR AN, REMBOURSABLES AU PAIR EN TRENTE PAYEMENTS SEMESTRIELS ÉGAUX, COMPRENANT INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT PROGRESSIF.

Cet Emprunt est garanti par tous les revenus de la fortune particulière de S. A. le vice-roi d'Egypte, ISMAEL-PACHA, et, spécialement, par une hypothèque régulière sur 364,930 feddans (soit environ 153,000 hectares) de terres en culture, dont la valeur réalisable représente plus de 160 millions.

L'obligation générale pour la somme de 3,387,500 l. st. (84,682,500 fr., signée par S. A. le vice-roi d'Egypte, ISMAEL-PACHA, ainsi que le kachif (acte légal d'hypothèque, dûment enregistré aux consulats généraux de France et d'Angleterre à Alexandrie), affectant 364,930 feddans de terres en garantie de cet Emprunt, seront déposés à la Banque d'Angleterre.

La moitié de cet Emprunt, soit 1,693,600 l. st., est émise à Londres par l'ANGLO-EGYPTIAN-BANK limited.

L'autre moitié, soit 1,693,700 l. st. ou 42,342,500 fr., est émise en France, par MM PASTRÉ, frères.

ÉMISSION

84,685 OBLIGATIONS DE 500 FR. OU 20 LIV. ST.

AU PRIX DE 455 FR.

JOUISSANCE DU 7 JUILLET 1866

Avec bonification aux souscripteurs de l'intérêt à 8 0/0 l'an sur les versements opérés jusqu'au 7 juillet.

Elles produisent un intérêt annuel de 35 fr. (1 l. st. 8 s.), payable par semestre les 8 janvier et 7 juillet de chaque année, à raison de 17 fr. 50 c. (0 l. st. 14 s.) sans frais, à Londres, à Paris, ou à Marseille. Elles seront remboursables en 15 années à 500 fr. (20 l. st.) par voie de tirages semestriels.

Le premier tirage aura lieu en avril 1866 et le premier remboursement le 7 juillet suivant.

Les obligations seront au porteur et négociables aux Bourses de Paris et de Londres.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE CHEZ

MM. PASTRÉ FRÈRES, à Paris, rue Montmartre, n° 129 ;

— à Marseille, rue Montgrand, n° 58.

le 21 mars, de 10 heures du matin, à 4 heures du soir, jusques et y compris le 24 mars suivant.

Le relevé des demandes sera fait par journée, sans réduction aucune, tant que la souscription n'aura pas été remplie. Le jour où le chiffre des demandes dépassera celui des titres restés disponibles, la souscription sera

close, et les demandes de cette dernière journée seront réduites proportionnellement.

Il sera versé en souscrivant TRENTE francs par obligation..... 30 fr.

Lors de la répartition..... 70

Les autres versements auront lieu :

Du 20 au 25 mai..... 50

Du 7 au 12 juillet (moins l'intérêt à 8 0/0 sur les sommes versées jusqu'au 7 juillet)..... 75

Du 20 au 25 août..... 75

Du 7 au 12 octobre..... 75

Du 15 au 20 novembre..... 80

Total..... 455 fr.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leurs récépissés nominatifs, à partir du 20 avril.

Les souscripteurs auront à toute époque la faculté d'escompter les termes non-échus et l'intérêt leur sera bonifié à raison de 8 0/0 l'an.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription devront être accompagnées du montant du premier versement. Au prix d'émission et en tenant compte du remboursement au pair en 15 ans, ces Obligations rapportent environ 9 0/0 par an.

ON PEUT SOUSCRIRE A LYON

Chez AYNARD et RUFFER, P. GALLINE et Co, veuve MORIN, PONS et MORIN.

Extérieur.

AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

Voici l'article de la Gazette de la Croix signalé par le télégraphe :

Berlin, 19 mars. — Nous avons à constater un fait grave. L'Autriche et la Saxe armées; nous n'armions pas jusqu'ici. Quand on fait des armements dans des situations si critiques, toute la responsabilité en incombe à celui qui les commence. Il force l'autre à faire des armements à son tour. Le premier pas est gros de conséquences et il est accompli. L'Autriche fait rentrer les hommes en congé et commence à concentrer des troupes en Bohême et en Gallicie. La Saxe n'a pas seulement hâté le moment de l'incorporation des recrues, mais elle a ordonné secrètement celle des réserves et pris des dispositions pour que les hommes appelés puissent rejoindre les troupes sans passer à Dresde. Pour la Saxe, cela n'a rien d'étonnant; car dans l'état florissant des finances Saxonnes, M. de Beust n'a pas à craindre les dépenses et la Saxe pourrait supporter aussi facilement les frais que causerait la mise sur pied de guerre de son armée pendant quelques mois que ceux qui ont causé le détour fait par le contingent Saxon lorsqu'il est revenu du Holstein. Mais il en est autrement de l'Autriche. Là, le besoin le plus pressant est de consulter les forces financières de l'Etat. L'augmentation de la force effective des régiments et les mouvements des troupes ne peuvent avoir lieu sans augmenter les dépenses. Des démonstrations feintes ne seraient pas prises. Il faut donc que les armements soient motivés par l'intention sérieuse de faire la guerre. Il n'y a pas d'explication possible. — Dans une telle position, notre gouvernement est responsable de toute surprise à laquelle la Prusse pourrait être exposé; il est responsable de l'avance que pourrait prendre les armements autrichiens, et doit empêcher que, comme en 1850, l'Autriche ne se trouve subitement sur pied toute armée, tandis qu'ici on ne songeait pas à une éventualité pareille.

PRUSSE.

On nous écrit de Berlin, le 19 mars : Il paraît positif que des armements très étendus se font en Autriche et que l'on opère une concentration de troupes sur la frontière de Bohême et de Silésie. En Saxe, l'appel des réserves et des recrues a été fait cinq semaines avant le terme ordinaire. En face de ces faits on invoque le dernier article des feuilles militaires qui soutient qu'aucune mesure militaire n'a encore été prise en Prusse pour prouver que la provocation à la guerre ne vient pas de la Prusse, mais de l'Autriche. Il va sans dire que la mobilisation de l'armée prussienne ne se fera pas attendre.

Cependant on aurait tort de croire à la certitude de la guerre. A Vienne, on prétend toujours que les préparatifs militaires n'ont d'autre but que de se tenir prêt pour toutes les éventualités qui pourraient surgir dans les principautés Danubiennes. On connaît, du reste, la mobilité de l'esprit de l'Empereur François-Joseph, et l'on sait qu'il n'y a pas besoin d'un miracle pour le convertir de nouveau à la conviction que l'alliance avec la Prusse répond le mieux aux intérêts de l'Autriche.

Il faut avouer néanmoins que, jusqu'ici, aucun indice de ce genre n'a pu être signalé. En face de ces démonstrations belliqueuses de part et d'autre, ce sont les petits et moyens Etats qui se trouvent dans le plus grand embarras. Conformément aux avis qui leur ont été adressés de Vienne, la plupart se sont barricadés derrière le mot de neutralité; mais ce mot ne se trouve pas dans le vocabulaire du comte Bismarck. Il ne connaît, lui, que le principe : « Celui qui n'est pas pour nous est contre nous. » Dans des occasions antérieures, l'Autriche s'est engagée vis-à-vis des Etats fédéraux à leur garantir l'état de possession actuel. Mais à moins qu'une intervention étrangère ne vienne changer l'état des choses, il est peu probable que les Cabinets de Dresde, de Munich, etc., se fient à une garantie pareille. Un fait caractéristique, c'est qu'on mêle à cette question des projets de réforme de la constitution militaire de la confédération. On assure à ce sujet que la Prusse elle-même serait prête à garantir aux Etats fédéraux leurs possessions actuelles, sous la condition pour les Souverainetés secondaires d'abdiquer au moins partiellement et d'entrer en alliance intime avec la Prusse, en chargeant celle-ci de leur représentation diplomatique, à l'étranger et du commandement en chef de leurs forces militaires. En ce qui regarde les Etats de l'Allemagne du Nord, on est d'avis ici qu'ils ne pourraient se soustraire aux conditions que la Prusse voudrait leur imposer. On fait entendre que la Prusse ne ferait pas de difficultés sur la forme dans laquelle les Etats fédéraux participeraient aux charges qu'elle accepte en tenant sur pied une armée capable de défendre l'Allemagne, et on ajoute que la charge qui pèse sur l'Autriche pourrait être allégée au moyen d'une participation financière.

Pour extrait : A LAYTOU.

Nouvelles du jour.

L'Evénement raconte dans les termes suivants, la présentation aux Tuileries du nouveau membre de l'Académie française :

M. Prévost-Paradol avait pour parrains MM Guizot et Villemain; le chancelier, M. Patin, qui vient de perdre son beau-frère, était remplacé par M. Saint-Marc Girardin.

L'Empereur a dit à M. Guizot qu'il était heureux de le voir si bien portant et surtout de constater que l'âge n'altérait en rien la virilité de son esprit et de son talent.

M. Guizot s'est incliné.

L'Empereur a repris : — Je trouve M. Guizot, que maintenant vous restez bien longtemps à la campagne.

— Sire, je travaille et je me promène.

Alors l'Empereur se tournant vers le successeur de M. Ampère, lui a dit :

— M. Prévost-Paradol, je regrette qu'un homme de tant d'esprit ne soit pas de mes amis.

— Sire, je le regrette aussi, a répondu le nouvel académicien.

M. Paradol, a repris l'Empereur, nous ne sommes pas du même avis sur César, mais ce qui me fait plaisir, c'est que dans votre *Essai sur l'histoire universelle*, publiée il y a cinq ou six ans, vous avez parlé de lui dans d'excellents termes. Alors, nos opinions n'étaient pas si opposées qu'elles le paraissent aujourd'hui.

M. Prévost-Paradol n'a pas répondu, soit qu'il ait jugé contraire aux convenances de riposter, soit qu'il ne se soit pas rappelé exactement les lignes auxquelles l'Empereur faisait allusion. Ce manque de mémoire s'expliquait parfaitement par l'émotion d'une semblable entrevue.

Alors l'Empereur s'est adressé de nouveau à M. Guizot, et lui a rappelé le mot de Fontanes à Napoléon 1er : « Sire, laissez-nous la liberté dans la république des lettres. » Et il a terminé en disant d'une voix ferme :

— Oui, monsieur Guizot, en matière littéraire : liberté d'appréciation absolue.

L'audience s'est terminée par quelques paroles très bienveillantes et très-obligeantes de l'Empereur à MM. Villemain et de Saint-Marc Girardin.

— Le prince Couza est à Vienne; on lui attribue le projet de ne venir à Paris qu'après que la conférence roumaine aura terminé ses travaux. Son voyage, dans ce cas, pourrait subir un long ajournement.

— Nous reproduisons, sous toute réserve, la feuille suivante, donnée par une correspondance parisienne : « M. César Cantu, revenu de Rome où il a vu le Pape et le Cardinal Antonelli déclare que Pie IX n'est pas aussi hostile qu'on le prétend à un rapprochement avec l'Italie, il accepterait volontiers, dit-il, des négociations sur la base de Rome ville libre. »

— Les zouaves condamnés à Mexico à la suite des événements de la Martinique sont arrivés à Toulon, le 18, et ont été conduits au fort Lamalgue. Les soldats de l'escorte avaient les armes chargées et les gendarmes entouraient les prisonniers, le sabre au poing.

— Un journal de Paris dit que Mgr Dupanloup espère convertir M. Guizot au catholicisme.

— Le bruit court que M. Mirés va acheter le *Constitutionnel* et le *Pays* : on ajoute, non moins dubitativement, que ces deux feuilles seraient consacrées à la défense des idées et des hommes du tiers-parti.

— Le *Temps* annonce que la cour impériale de Paris a rendu un arrêt mettant fin à la mission des liquidateurs Mirés et nommant Mirés seul liquidateur.

Pour extrait A. Laytou.

Chronique locale.

DEPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Moniteur du 24 mars.

Décret remettant à l'industrie privée, l'exploitation du grand opéra.

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

En voyant, hier au soir, M. Richaud prendre place au fauteuil de la Mairie, modeste chaire, que l'on pourrait justement nommer la tribune aux harangues. J'ai pensé à part moi : « Oh ! la bonne fortune ! nous allons de nouveau entendre M. le professeur du Lycée : recueillons-nous, écoutons et admirons. »

On n'a pas oublié, en effet, l'éloquent et pittoresque début des conférences; on se rappelle le chaleureux récit des luttes gauloises et romaines, ces phrases si correctement ajustées, ces périodes qui ne font pas un pli, cette voix douce et sonore qui plait et qui touche.

Uxellodunum, ce coin de terre quercynoise, qui a vu la bravoure de nos pères, Vercingétorix, Luc-térius, types de courage, de patriotisme et d'indépendance nationale, trois noms bien chers à nos âmes, ne sont pas effacés de notre mémoire : M. Richaud en fit un portrait si remarquable et si beau !

Je suis convaincu que l'auditoire tout entier partagerait mon impression... La vue de l'orateur lui a fait espérer beaucoup, et applaudir à l'avance. Son attente n'a pas été vaine.

Réunir dans un cadre restreint la longue vie du pape Jean XXII (90 ans), apprécier avec impartialité et convenance les actes et les péripéties d'un pontificat qui a duré 18 ans; dire les rapports de cet homme célèbre avec les rois et les peuples de son siècle, le 14^{me}; peindre le moyen-âge, époque de foi vive sans doute, mais aussi d'ignorance, de barbarie et de superstition, n'était pas chose facile. Un homme d'esprit, impartial et religieux, M. Ri-

chaud a su dire la vérité, sans offenser qui et quoi que ce soit.

Jean XXII, tout le monde le sait, est né à Cahors, vers l'année 1141, il s'appelait Jacques Deuse. La haute tour, voisine de l'église St-Barthélémy, est sans doute bâtie sur l'emplacement de l'humble demeure de ses parents. Cette personnalité est une illustration pour notre cité, quoiqu'en ait dit le fougueux Gibelin, le Dante, dans l'Enfer de sa divine comédie.

Quel était son père ? on ne le sait pas trop. Les historiens ne s'accordent pas; les uns le font naître d'un savetier, les autres d'une famille noble, lesquels croire ? Peu importe ceci; quant à moi, pour ce qui me concerne, je le préfère, pour sa gloire, issu de la roture, vu que son talent et ses mérites seuls l'ont élevé, d'abord aux plus hautes dignités de l'église, et ensuite à la papauté.

M. Richaud a, à propos de cette naissance su exiter de vifs et universels applaudissements, lorsqu'il a dit : « Les grands de la terre ne sont que les frères aînés des plus humbles, il n'y a qu'une race parmi les hommes, elle est l'humanité. »

Où a-t-il fait ses études, passé sa jeunesse ? Par quels moyens a-t-il pu arriver à la science ? on l'ignore. Ce que l'on sait, c'est que, transféré à Naples, il fut mis en rapport avec le roi de cette ville, Charles II, lequel ayant apprécié les éminentes qualités du jeune voyageur, lui confia l'instruction de deux de ses enfants. De l'un il en fit un bon roi, de l'autre, un prêtre pieux et humble.

Il y a accord unanime pour faire de notre illustre compatriote un esprit sérieux, une forte tête, un homme d'étude, un savant dont les connaissances étaient aussi étendues que variées. S'il cultivait avec soin la science propre à son caractère et à sa position, il aimait également à s'occuper de médecine, de physique et de jurisprudence. Il a laissé divers traités fort estimés et utiles aux malades. Le droit canon, qui était le droit civil d'alors, est enrichi de quelques-unes de ses œuvres.

Si d'un côté, l'on trouve en lui l'homme d'Etat, l'énergique défenseur des droits de l'Eglise; de l'autre, on le représente imbu des fausses idées de son temps, ayant un caractère sombre, violent, opiniâtre, sévère jusqu'à la cruauté. On explique, en effet, difficilement d'une manière qui lui soit favorable, la conduite qu'il tint à l'égard de Gérard, évêque de Cahors. Lui soupçonnant l'intention de vouloir l'empoisonner, et d'employer la magie pour arriver à ses fins; il le fit arrêter, le suspendit de toutes ses dignités, et le condamna à une prison perpétuelle. A quelques temps de là, Avignon vit avec horreur, l'Evêque et Comte de Cahors traîné par un cheval sur une des places de la ville, et attaché à un poteau où l'on mit le feu. On se demande aussi s'ils méritaient le bûcher ces bons et fervents ascétiques, lesquels, par amour pour la pauvreté, voulaient savoir s'ils pouvaient dire que le potage leur appartient, lorsqu'ils le mangent.

L'histoire parle aussi d'un autre défaut plus odieux encore, l'avarice. Après sa mort, on lui trouva, dit-on, des sommes énormes. M. Richaud a dit : Aimerais-tu mieux qu'il les eût dilapidées ? Je réponds : Non; mais qu'il ne les eût point ramassées. On ajoute pour sa justification, et j'aime à le croire, qu'il ramassait ces richesses, en vue de nouvelles croisades et d'établissements en Terre-Sainte.

Après avoir été Evêque de Fréjus et d'Avignon, cardinal-évêque de Porto, Jacques Deuse fut élu pape à Lyon, l'an 1316, par 23 cardinaux. Il prit le nom de Jean XXII.

Tout le monde sait l'anecdote de *Ego sum Papa*. Il n'y a rien de vrai. La circulaire de sa promotion, envoyée à l'univers catholique, le confirme. Le nouvel élu y dit en termes formels, qu'il a été nommé par ses collègues, à l'unanimité des suffrages, et que ce n'était pas sans crainte qu'il acceptait un si pesant fardeau. Il était trop digne du souverain-pontificat, pour s'en emparer de la sorte.

A l'imitation de son prédécesseur, Clément V, il fit le Saint-Siège à Avignon, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. Les troubles qui désolaient l'Italie, l'empêchèrent d'aller à Rome, malgré ses promesses de se rendre au vœu, souvent exprimé, du clergé et du peuple Romain.

Disons un mot, avant de finir, du différent du Pape avec Louis de Bavière. Celui-ci ayant été élu empereur d'Allemagne, avait pris le titre de roi des Romains, sans attendre que le pape eût examiné son élection, pour l'approuver ou la rejeter, et s'était attribué l'administration des droits de l'empire. C'était là les griefs dont le pape se plaignait dans un monitoire qu'il fit publier, et après lequel il excommunia Louis. L'empereur se déclare alors l'ami des ennemis de Jean XXII qui étaient nombreux, et nomma avec eux un autre pape qui prit le nom de Nicolas V. Avec lui, aux monitoires et excommunications du pape légitime, il répond par des excommunications et des monitoires; il pousse la fureur jusqu'à porter contre lui une sentence de mort, et le condamne à être brûlé vif. La sentence fut exécutée sur un mannequin dans une ville d'Italie, à Pise, si je ne me trompe. Quels maux ne firent pas aux italiens les luttes acharnées des Guelfes et des Gibelins ? Il faut en convenir, il y a aujourd'hui de par le monde un peu plus de civilisation et de courtoisie. La diplomatie remplace heureusement l'épée. S'il y a, chose triste à dire pour un croyant, moins de foi religieuse, il y a plus de savoir vivre. L'indifférence des esprits énerve les cœurs.

Enfin les choses s'arrangent : Louis sentit le besoin d'abdiquer, et l'anti-pape, à genou, la corde au cou, sollicite et obtient son pardon. Toutefois, pour plus grande sûreté, il fut retenu, mis en prison où il mourut au bout de trois ans.

On le voit, le droit finit toujours par l'emporter, il s'agit de savoir attendre.

Cette conférence, que j'appellerai historique, archéologique, scientifique, littéraire et religieuse, a fourni, à l'honorable M. Richaud, l'occasion de développer de lumineuses et saines appréciations, de nous présenter d'aimables et utiles leçons. Elle nous a procuré surtout une félicité suave et innocente malgré la gracieuse muse de Pétrarque, et la légère conductrice de Dante, Béatrix et Laure. L'abbé LABRUNHIE.

Les entretiens seront interrompus pendant la semaine sainte et la semaine de Pâques.

Le vendredi 13 avril, à 8 heures précises du soir, M. Godin, professeur de seconde au Lycée impérial, étudiera Fénelon comme moraliste; il appréciera le traité de l'éducation des filles, les fables et les dialogues des morts.

Concours régional agricole à Albi, du 28 avril au 6 mai 1866. AVIS.

Le délai, précédemment fixé au 1^{er} avril 1866 pour l'envoi des déclarations des exposants au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, est prorogé jusqu'au 10 de ce mois.

Nous recevons la lettre suivante, en réponse à l'article publié, mercredi dernier, dans le *Journal du Lot*, sur l'assemblée générale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul :

Monsieur le Rédacteur, J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre estimable journal la note suivante, en réponse au compte-rendu que vous avez donné de l'assemblée générale annuelle de la Société de Secours Mutuels :

Après la lecture par M. le Président de l'exposé de la situation financière au 1^{er} janvier 1866, une protestation énergique s'est manifestée contre la mesure prise par la commission, à propos du service médical.

En présence de l'unanime opposition des sociétaires présents, M. le Président, après avoir pris l'avis du bureau, a prononcé les paroles suivantes : « Puisque vous êtes tous du même avis, il est inutile de voter sur notre proposition, et, à l'avenir, vous serez libre, comme par le passé, de choisir votre médecin. »

J'ai tenu à constater que la commission, ayant retiré la mesure qui avait mécontenté la plupart des sociétaires, il n'est plus nécessaire d'en discuter la validité.

Permettez-moi, maintenant, de relever quelques inexactitudes :

1^o L'excédant de dépenses porte aussi bien sur les journées payées aux sociétaires malades que sur les honoraires des médecins ;

2^o Jamais réunion ne fut aussi nombreuse que celle de dimanche. Il y avait de 4 à 500 membres présents. Ce chiffre est affirmé par la recette opérée, séance tenante, par le trésorier; elle s'élève à 950 fr. environ. Presque tous les versements ont été de 2 fr. De plus, un grand nombre de membres s'étant retirés sans rien payer, il est impossible d'admettre le chiffre de 200 membres qui figure dans votre compte-rendu.

Veillez, Monsieur le directeur, agréer, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très-distinguée.

docteur-médecin

Dans cette réponse, un point très important est, suivant nous, négligé. — Au lieu de se borner à — « constater que la commission, ayant retiré la mesure qui avait mécontenté la plupart des sociétaires, il n'est plus nécessaire d'en discuter la validité. » — pourquoi l'auteur de la lettre ne rappelle-t-il point les paroles désintéressées qu'un honorable médecin a fait entendre à la séance de dimanche dernier, et qui peuvent se résumer ainsi :

« La commission ne veut disposer à l'avenir, pour les honoraires des médecins, que d'une somme fixe de 1,200 fr.; mais il faut alors répartir cette somme entre tous les médecins, et, de cette façon, les sociétaires auront toujours le docteur qui possède leur confiance. »

Si la mesure a été retirée, comme le dit l'auteur de la lettre, il faut l'attribuer évidemment à cette proposition.

Quant à la nombreuse réunion dont parle la lettre, nous persistons à penser, d'après un autre contrôle que celui des versements faits dimanche, que les membres de la Société n'étaient pas en majorité.

Les amateurs de beaux-arts apprendront avec plaisir l'arrivée à Cahors d'un paysagiste de talent, M. Eugène Guédy. Ce jeune artiste, qui a bien voulu nous montrer ses œuvres, nous a paru peindre de préférence ce genre sentimental et délicat qui s'exprime si harmonieusement par les phénomènes de la nature. Ici, c'est un coucher de soleil aux teintes dorées — la journée, va finir, il y a déjà dans l'air quelque chose de la solitude de la nuit. Là, c'est l'aurore; on devine le soleil derrière les monts, les lointains bleuâtres se dessinent nettement vers les hauteurs, tandis que la plaine s'accuse à peine, derrière ces vapeurs blanches et légères que le soleil va fondre. Ces charmants sujets de salon dont M. Guédy semble s'être fait un genre, sont pleins de sentiment. Le ton en est chaud, et ce qu'il faut surtout remarquer, c'est un fini extrême dans l'exécution.

M. Eugène Guédy s'occupe aussi de la restauration des tableaux. Plusieurs lettres qu'il nous a été donné de parcourir, signées de personnalités très-distinguées, témoignent du talent réel du jeune artiste dans ce genre de travail qu'il trouvera certainement à exercer dans notre département.

Nous signalerons, en finissant, à l'attention des connaisseurs, une superbe collection de tableaux anciens et modernes, œuvres de peintres

célèbres pour la plupart, que M. Guédy a ramassée dans ses voyages et qu'il serait tout disposé à céder à de bons prix. C'est une belle occasion pour les collectionneurs cadurciens, qui ne manqueront de visiter cette brillante exposition, maison Frézouls, boulevard Nord, au 1^{er}.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places de Compositions du 14 mars 1866.
Mathématiques élémentaires et Philosophie.
 Instruction religieuse. — 1 Molinier; 2 Vertut.
Rhétorique.
 Instruction religieuse. — 1 Delmon; 2 Escoux.
Second.
 Instruction religieuse. — 1 Cabanès; 2 Cahuzac.
Troisième.
 Histoire. — 1 du Bouzet; 2 Cayla.
Quatrième.
 Histoire. — 1 Pasquet; 2 Chanet.
Cinquième.
 Instruction religieuse. — 1 Tardieu; 2 Agar.
Sixième.
 Instruction religieuse. — 1 Balaban; 2 Roussel.
Septième.
 Histoire. — 1 Mazelié; 2 Cayla.
Huitième.
 Histoire. — 1 Depeyre; 2 Labie.
Cours préparatoire (Première Division.)
 Calcul. — 1 Boussey; 2 Rozières (Léon).
2^e Division.
 Calcul. — 1 Lacoste; 2 Labro.
3^e Division.
 Calcul. — 1 Cantarel; 3 Lavoisot.
Cours spécial. — 3^e année.
 Instruction religieuse. — 1 Lespinasse; 2 Margis.
2^e année.
 Histoire. — 1 Lestandi; 2 Nouvel.
4^e année.
 Instruction religieuse. — 1 Boreilh; 2 B. Gerillot.
 Le Procureur, RICHAUD.

MORCEAUX JOUÉS PAR LA S^{te}-CÉCILE

Dimanche, 23 mars.
 1^o Le Zouave de la Garde, pas Redoublé, par E. DREPSANT.

2^o La Reine des fleurs, Marche, par BLANCHETEAU.
 3^o Caille et Coucou, Polka, par E. MARIE.
 4^o Le Moulin du Diable, Quadrille par M. BOUSQUET.

On nous écrit de Salviac :

Vendredi, 18 mars.

Ce matin la gendarmerie de Cazals a livré à celle de Salviac, un individu accusé de vols. Avec l'inculpé, arrivait toute une cargaison de malles, de paquets de toute sorte. Tous ces objets ont été trouvés dans la commune de Cassagnac, où résidait cet individu, au fond d'une grotte de 20 à 25 pieds de profondeur. L'Instruction de cette affaire va commencer au parquet du tribunal de Gourdon.

— La foire de Salviac, du 20 mars, a été contre toute attente, à cause des foires circonvoisines de Catus et de Fumel, une des plus belles de l'année. Les bœufs d'attelage et les veaux avaient été amenés en grand nombre, et ils se sont presque tous vendus. Les moutons se sont aussi facilement écoulés. Le blé a valu 20 fr. à 20 fr. 50 l'hectolitre.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Monsieur Didier,

En vous accusant réception des 50 kilos de graine de Montarde Blanche que vous avez bien voulu me faire remettre gratuitement, je suis heureux de vous apprendre que je les ai employés dans ma pratique avec un succès qui a dépassé toutes mes espérances.

Je viens, tout récemment encore, de guérir promptement et radicalement, à l'aide de ce qui me restait de graine, un rhumatisme chronique, avec complication de flux hémorrhoi-

(daire, une irritation nerveuse de l'estomac gastralgie), une gastro-entérite chronique, des dartres rebelles, invétérées, une constipation opiniâtre; un sixième malade, atteint d'une ancienne inflammation de foie (hépatite) avec trouble profond des digestions, touché, après six semaines d'usage de votre graine, à une guérison qui n'est plus douteuse.

Vous avez raison, Monsieur, d'élever la voix contre une averse spéculative qui ne craint pas de livrer aux malades de mauvaises graines, vieilles, quelquefois échauffées, plus capables de leur nuire que de les guérir.

Conservez à votre excellent produit la réputation et la popularité qu'il doit à ses spécificités et héroïques vertus médicales, ce sera pour vous un nouveau titre à la reconnaissance des malades.

Je crains d'être indiscret en vous priant de vouloir bien m'adresser de nouveau quelques kilos de graine, mais votre extrême obligeance me rassure.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

Docteur BELLANGER, de la faculté de Paris.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes, des finances et chez tous les Correspondants de la Société :

1^o Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2^o Des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 %.

— Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du *Chocolat-Ménier*, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabriciens de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du *Chocolat-Ménier*; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillants à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contre-façon pour du vrai *Chocolat-Ménier* avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de cette erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prévenant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillants à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom *Ménier* qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marqué de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

LE TOUR DU MONDE.

Sommaire de la 324^e Livraison.
 Texte: Le Zambèze et ses affluents, par David et Charles Livingstone. — 1856-1864. — Traduction inédite; texte inédit.
 Dessins de A. de Bar, Emile Bayard, A. de Meville, E. Forest.
 Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET NÉGOCIANTS EN VINS ET EAUX-DE-VIE.

La Société anonyme des chemins de fer et Docks de St-Ouen-Paris, constituée au capital de dix millions de francs, possède des celliers considérables dont la supériorité pour la conservation des vins et eaux-de-vie est reconnue pour les hommes les plus compétents.
 Les établissements de la Société, placés au bas des Batignolles, au centre d'une population de plusieurs centaines de mille âmes, en communication directe avec le chemin de fer de Ceinture et avec la Seine, reçoivent les marchandises sans transbordement dans les gares, et dans les conditions les plus économiques.
 Des parties considérables de Vins du Midi et du Bordelais ont été mises en vente dans les établissements de la Société depuis quelques mois et avec un plein succès; encouragé par cette expérience, elle vient d'ajouter dix mille mètres carrés de celliers à ceux qu'elle possède déjà, et des accroissements successifs répondront aux demandes des expéditeurs.
 La Société est autorisée par des statuts à faire toutes opérations de magasinage et de commission; elle reçoit donc les vins et autres marchandises en simple consignation, ou se charge elle-même de suivre et diriger les ventes au gré des expéditeurs et moyennant une commission.
 Elle fait elle-même ou fait faire des avances sur les marchandises déposées dans des proportions et à des conditions à convenir.
 Ceux de Messieurs les propriétaires et Négociants qui désireraient utiliser les services de la Société à l'un des titres ci-dessus, sont invités à se mettre en rapport avec MM. les Administrateurs, en leur écrivant au siège social, rue Saint-Lazare, n^o 61, à Paris.

MUSIQUE Victor RAVEYRE-RAVER, 13, Allées de Tourny, à Bordeaux, Editeur et M^o de musique. Musique au tiers du prix marqué, et à 10 % de remise sur les partitions et les prix nets. Envois par la poste dans le plus bref délai. Les demandes dépassant 10 fr. seront expédiées franco. Commission exportation. Editeur des œuvres de J. MASSIP. Grand choix de pianos neufs et d'occasion.

MALADIES SECRÈTES
 Essence dépurative concentrée d'Iodure de potassium, du Docteur DUCOUX, de Poitiers.
 Ce précieux dépuratif, complémentaire des écoulements, préserve des accidents secondaires et tertiaires et les guérit radicalement en paralysant les effets du mercure employé. S'emploie avantageusement dans les rhumatismes et les maladies de la peau.
 Dépôt à Cahors, chez M. Duc, ph.

JACQUES SÉGUY
 MENTION HONORABLE
 à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.
 Peinture ordinaire. Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.
 A Cahors, rue Impériale, n^o 55.

HERNIÉS GUÉRISON RADICALE
 par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), gendres et successeur de feu Pierre-Simon.

MASTIC LHOMME - LEFORT
 S'applique avec un couteau ou une spatule POUR GREFFER A FROID Et cicatrises les plaies des arbres et arbustes.
 FABRIQUE, rue de Paris, 162, A PARIS-BELLEVILLE.
 Dépôts: à Cahors, chez M. Vinet, négociant.

L'OUATE-CHIMIQUE anti-rhumatismale
 du D^r PATTISON,
 soulage instantanément, et guérit radicalement, en peu de jours, les RHUMATISMES, lombagos et douleurs de toutes sortes, en rouleaux à 2 fr. et à 1 fr.
 Chez: M. Vinet, pharmacien à Cahors.

LOTÉRIE DU PARC BORDELAIS
 autorisée pour toute la France
 190,600 FRANCS A GAGNER.
 Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc.
 Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867.
1^{ER} TIRAGE LE 30 AVRIL
 Chaque billet: 25 centimes, participe à tous les tirages.
 Bureau central à Bordeaux: cours de l'Intendance n^o 1.
 A PARIS, chez M. G. DAYEZ, 98, boulevard Mazas.

TABLEAU DES DISTANCES
 De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
 PRIX: 1 FRANC.
 Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

VOITURES A VOLONTÉ
 ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,
 A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
 DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
 Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.
 Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ ET BARGOIN.
 Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^o de comestibles

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ
 et SÉCURITÉ. ET A VOLONTÉ et EXACTITUDE
 Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.
 Nota. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors
 A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Miré, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

PHOSPHO-GUANO
 Gallet, Lefebvre et C^e à Paris et au Havre.
 VENTE EN BARRILS, CACAËTÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.
 Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot: MM Th. Cabnaès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

BAUME SABATIÉ
 ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.
 Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Neuralgies, les sciatiques et la maladie de la moelle épinière.
 GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.
 Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinet, rue de la Mairie.
 — à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.
 Prix: 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE
 Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo
 ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc., etc.
 Voir la notice et les appréciations de l'Abbeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.
 ENTREPOTS PRINCIPAUX :
 Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice 9; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7
 Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacoe. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies
 A Cahors, Pharmacie VINET.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ
 Rue Caumartin, 45, à Paris
 DEPUIS 1830 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
 Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE
 Un Rapport officiel constate que toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AÎNÉ.
 DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
 GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
 Dépôt dans toutes les pharmacies.
 Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU